



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU LAUTRECOIS - PAYS D'AGOUT**



**Séance du 15 janvier 2013**

L'an deux mille treize et le quinze janvier à vingt heures trente, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond GARDELLE.

**PRESENTS** : MM BESSETTES – CAUQUIL - CURETTI - FABRIES – GROS - TACCONNE - VIALA - MMES COUGNENC – DURIS - FADDI - GILBERT - RABOU - SEGUR - MM BLANC – BONNET - BOUTIE - BRESSOLLES – COLOMBIER - COMBET - DUVAL – FOURES (Suppléant) – GALZIN – GELIS (Suppléant) - JACQUET (Suppléant) - LENCOU - MAUREL – MAZARS - SARRAN - VANDENDRIESSCHE – VERNHES (Suppléant).

**N° 2013/14**

**Objet : Crèche « les petits meuniers » - acceptation des chèques CESU  
(Chèque emplois services universels)**

Considérant que l'ex CC du Lautrécois avait autorisé la crèche « les petits meuniers » de pouvoir accepter, comme moyen de paiement des heures de garde facturées aux familles, les chèques emplois services universels (CESU),

Considérant que les collectivités locales sont tout à fait habilitées à accepter les CESU,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

- décide d'accepter à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 les chèques emplois services universels (CESU), comme moyen de paiement des heures de garde facturées aux familles par la crèche « les petits meuniers »,
- autorise Monsieur le président à effectuer toutes les démarches et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

Le Président,

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Sous-Préfecture le 17 janvier 2013.

Raymond GARDELLE